

Canton de Saint-Amand.

Ce canton renferme 14 communes qui seules ou réunies entretiennent une école publique.

Saint-Amand.

L'école publique de Saint-Amand pourrait se faire remarquer par une meilleure direction et des résultats moins médiocres. Le sieur Bordier qui la dirige ne nous paraît pas destiné à satisfaire à ses besoins. Il ne manque pas d'intelligence, mais il pêche sous le rapport des connaissances qui sont aujourd'hui exigées dans les instituteurs. Il ne soigne pas assez les élèves, il semble que l'école soit pour lui une chose secondaire. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais réfléchi aux obligations que ses fonctions lui imposent. L'école est peu fréquentée, et cela peut tenir à deux causes, au peu de confiance qu'on a dans l'instituteur et au défaut d'agglomération de la commune.

Ambloy

L'école de cette commune est une des plus misérables du canton ; nous ne savons même pas si elle mérite le nom d'école. Tous les instituteurs qui se décident à y entrer n'y restent que peu de temps, en sorte qu'on peut dire que l'instruction y est à peu près nulle. L'instituteur actuel, le jeune Fougères, élève de l'Ecole Normale de Versailles, a beaucoup d'intelligence et de capacité. Tout à fait déplacé dans cette commune qui ne lui offre ni avantages pécuniaires ni moyens d'utiliser ses talents, il n'aspire qu'à la quitter, car il succombe sous le poids de l'ennui et du découragement.

Authon.

M. Foucher est chargé de la direction de l'école publique d'Authon qui pendant un temps lui a procuré de grands avantages; mais la fondation d'une école de filles tenue par des Sœurs, lui a enlevé la moitié de ses revenus ; aussi, la place aujourd'hui n'est plus que médiocre. Nous n'avons que des éloges à donner à cet instituteur, car son école est bien tenue, ses élèves travaillent et profitent, il est impossible de jouir de plus d'estime et de considération.

L'école de filles est nouvellement établie. Placée dans un local magnifique que la commune doit à la munificence de M. de Montesquiou, elle ne peut manquer de prospérer, puisqu'elle permet de donner aux filles une éducation appropriée à leur sexe. Jusqu'à présent, les résultats sont à peine sensibles. L'institutrice nous a paru trop jeune pour qu'elle puisse enseigner convenablement. C'est un talent qui est le fruit du travail et de l'expérience.

Crucheray.

Voici une école dont l'aspect fait peine à voir. Placée dans un local étroit, sale, bas, peu éclairé, et qui plus est menace ruine, elle ne pourrait assurément produire aucun résultat, même sous la direction d'un bon maître ; à plus forte raison, doivent-ils être nuls avec un instituteur de la trempe de M. Marc, dont l'ignorance et l'incapacité sont

notoires. Ce que nous pouvons dire en sa faveur, c'est qu'il est honnête homme, d'une bonne conduite et d'une excellente moralité.

Gombergean.

Mlle Roulleau, institutrice communale à défaut d'instituteur, dirige l'école de Gombergean. Sœur du curé de l'endroit et à même de profiter de ses conseils, elle a su donner à ses élèves une bonne direction tant pour la conduite que pour l'enseignement. L'existence de cette petite école dans une commune qui n'avait jamais eu d'instruction est un grand bonheur pour elle ; car elle a déjà produit un bien qu'on ne saurait trop apprécier. Nous ne pouvons trop féliciter M. le Desservant de l'heureuse création de cette école. C'est à lui que la commune est redevable de ses bienfaits ; en la prenant sous sa surveillance et pour ainsi dire sous sa direction, il a beaucoup contribué à l'affermir sur ses bases et à la faire prospérer.

Huisseau en Beauce, Villiersfaux, communes réunies.

À la tête de l'école de cette commune se présente le sieur Plat que la loi a trouvé en exercice et qui est pourvu du brevet de troisième degré. Depuis deux ans, cet instituteur s'est bien amélioré. Les avantages qu'il a retirés du Cours Normal Temporaire¹ ont tourné au profit de l'instruction et de la tenue des élèves. Le sieur Plat ne sera jamais un instituteur remarquable, car il a une intelligence, une capacité, une aptitude ordinaires, mais il peut gagner encore et l'on peut compter sur son zèle et sa bonne volonté. Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Lancé.

Voici une école qui prouve évidemment l'utilité et la nécessité du Cours Normal Temporaire. Le sieur Juin, qui la dirige aujourd'hui avec intelligence et méthode, doit cet avantage aux conseils éclairés qu'il a recueillis dans les excellentes leçons de M. Halbert-Houget². Zélé, actif, désireux de s'instruire, cet instituteur mérite une recommandation particulière pour la tenue de son école, la docilité de ses élèves, le développement de l'enseignement, enfin pour les résultats.

Nourray.

La commune de Nourray faible en population et qui cependant, en raison de la difficulté des communications, ne pouvait pas se réunir à d'autres communes, vient enfin d'avoir une école, au grand contentement de tous les habitants. C'est l'ancien instituteur d'Ambloy, le Sieur Gaussé, qui la dirige. C'est un homme d'une intelligence et d'une capacité fort ordinaires, mais il a du soin, de la régularité et les enfants ne sont pas mal tenus. On lui a reproché de s'être quelquefois livré à la boisson, nous pouvons affirmer qu'il est presque corrigé.

Prunay, Sasnières, communes réunies.

Il y a dans ces deux communes 114 garçons et 112 filles de l'âge de 5 à 12 ans qui

¹ -Le Cours Normal Temporaire est une sorte de stage à l'école normale destiné aux instituteurs désireux d'acquérir des éléments de méthode et de connaissances qui leur font défaut. D'une durée de 2 mois, le stage se déroule l'été (du 15 juin au 15 août) et C. PRAT en est un ardent défenseur.

² -Enseignant blésois placé sur un piédestal par PRAT.

peuvent fréquenter les écoles ; mais les enfants qui y reçoivent l'instruction présentent un effectif bien différent. En effet, nous n'avons pu compter que 34 garçons et 54 filles. C'est donc 138 enfants qui croupissent dans l'ignorance. Si cet état de choses accuse la négligence et l'insouciance des parents, s'il y a une différence marquée entre l'école de filles et l'école de garçons, c'est qu'apparemment la manière de faire de l'instituteur et de l'institutrice est différente ; et c'est une vérité que nous nous faisons un devoir de reconnaître.

Si l'école de garçons est aussi peu fréquentée, il y a beaucoup de la faute de l'instituteur. Il s'est pendant un temps montré très négligé. Longtemps bercé de l'idée de quitter l'instruction primaire, il ne s'est point attaché à ses fonctions. Il a donc perdu peu à peu la confiance et il aura de la peine à la conquérir de nouveau, bien qu'il se montre plus soigneux et plus régulier. M. Depierre ne manque pas d'intelligence ni de capacité. Nous n'avons pas connaissance qu'il soit blâmable sous le rapport de la conduite et de la moralité.

L'école de filles dirigée par une Sœur de Reuillé-sur-Loir offre des résultats assez satisfaisants. Les élèves se tiennent bien, elles sont dociles, obéissantes, soigneuses pour leurs cahiers comme pour leurs personnes ; en un mot, les communes rurales qui possèdent de pareilles écoles doivent s'estimer fort heureuses, car il y a tout à gagner sous le louable rapport de l'éducation et de la moralité.

Saint-Gourgon.

Depuis longtemps le Sieur Leduc dirige l'école de cette commune. L'instruction par cela même est des plus arriérées, car cet instituteur est un des plus ignorants que je connaisse. Ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque, il a bien quelque désir d'améliorer son enseignement ; mais il s'épuise en vains efforts, car il aurait besoin d'être dirigé et d'ailleurs son intelligence qui est très médiocre ne se prête pas facilement à le seconder. Nous dirons cependant en faveur du sieur Leduc que ses élèves se tiennent bien et qu'il peut leur servir d'exemple pour la conduite et la moralité.

Villechauve, Lonpré, communes réunies.

Voici bien l'instituteur le plus ivrogne, le plus ignorant, le plus négligent, le plus déconsidéré que nous ayons à citer. À côté de tant de défauts, nous voudrions pouvoir signaler une seule bonne qualité, mais malheureusement pour lui, l'intempérance l'a gâté au moral comme au physique. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'école est mal tenue et que les progrès sont nuls. Malheureuse, la commune qui possède un pareil instituteur, malheureuse, la jeunesse qui a un semblable directeur.

Villeporcher.

Il nous est doux après avoir parlé de l'instituteur de Villechauve, d'avoir à vous entretenir de celui de Villeporcher. Le Sieur Trillaut ne peut pas être cité pour sa capacité ; mais c'est lui rendre justice que de dire qu'il est rempli de bonne volonté, de zèle, qu'il cherche à s'instruire, que son école est bien tenue et que les résultats sont assez satisfaisants. M. le Desservant de l'endroit peut revendiquer sa part du succès,

car l'instituteur doit beaucoup à ses utiles conseils. Nous voudrions pouvoir citer beaucoup d'exemples pareils, mais ils sont rares³.

Comités locaux.

Dans ce canton, comme dans tous les autres, les instituteurs sont entièrement abandonnés à eux-mêmes. Nul blâme pour la négligence, ou la mauvaise volonté, nul encouragement pour le zèle et les louables efforts.

Maisons d'école

Des 14 communes de ce canton, une seule, Huisseau-en-Beauce, est propriétaire de sa maison d'école. Celle de Crucheray a l'intention d'acheter ou de faire construire. Les autres sont complètement indifférentes.

³ -Façon, pour PRAT, d'indiquer toutes les réserves que lui inspire l'attitude générale du clergé devant la Loi de 1833.